



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvvy

Fiche n°L3

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

FICHES DU LOT 3

- Fiche n°L3.01 Amélioration de la couverture internet
- Fiche n°L3.02 Protection et valorisation du foncier agricole
- Fiche n°L3.03 Développement de services à destination des personnes moins ou peu mobiles
- Fiche n°L3.04 Création d'une place à Gouvvy
- Fiche n°L3.05 Fédération des Gouvions pour la promotion de projets économiques locaux
- Fiche n°L3.06 Mise en place d'une information/sensibilisation permanente en environnement
- Fiche n°L3.07 Amélioration de la biodiversité en coordonnant les outils et acteurs concernés
- Fiche n°L3.08 Développement d'équipements en faveur du sport
- Fiche n°L3.09 Développement des équipements publics pour les aînés
- Fiche n°L3.10 Développement d'une offre de logements « alternatifs »
- Fiche n°L3.11 Augmentation de l'offre en logements et lotissements publics
- Fiche n°L3.12 Entamer une réflexion sur le devenir des lieux de culte
- Fiche n°L3.13 Maîtrise de l'assainissement de toute la commune afin de prévenir les risques de pollution
- Fiche n°L3.14 Développement des équipements publics pour la petite enfance
- Fiche n°L3.15 Création d'une place à Bovigny
- Fiche n°L3.16 Aménagement d'une place à Limerlé
- Fiche n°L3.17 Création d'une place à Beho
- Fiche n°L3.18 Création d'un lieu dédié à la culture
- Fiche n°L3.19 Réduction des consommations d'eau
- Fiche n°L3.20 Mise en place d'un accueil des nouveaux habitants
- Fiche n°L3.21 Promotion et développement des manifestations culturelles existantes
- Fiche n°L3.22 Amélioration du réseau scolaire
- Fiche n°L3.23 Amélioration des relations entre les habitants et les touristes, les scouts...
- Fiche n°L3.27 Valorisation des ressources forestières



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.01

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE INTERNET

1. Description succincte du projet

La commune de Gouvy est en "zone blanche" c'est-à-dire que l'accès à internet et la couverture réseau sont de mauvaise qualité voire parfois même inexistantes (précisément, la couverture internet fixe à 30 Mbps ne dépasse pas 60 % de son territoire et 100 % de son territoire ne bénéficie pas de couverture 4G à l'extérieur). Ce constat perdure en 2018, même si la commune de Gouvy a bénéficié d'une des plus fortes progressions, en termes de pourcentage de population desservie en 4G, car elle partait d'une situation très défavorable.

En 2019, un opérateur supplémentaire (Mac Telecom) est venu s'ajouter récemment aux opérateurs traditionnels en proposant une technologie par ondes hertziennes, ce qui améliore la situation d'une soixantaine de ménages. Dans le cadre de Digital Wallonie, une enquête est en cours en 2019 sur les problèmes de connexion à l'échelle communale.

Deux concepts « s'affrontent » pour remédier à la situation.

Smart City

Partant du constat qu'une connexion Internet est aussi indispensable aujourd'hui que l'électricité ou l'eau courante, il faut absolument améliorer la connexion internet sur le territoire (installation de câbles, fibre optique, réseau annexe sans fil, antenne relais, engager des pourparlers avec différents opérateurs, travailler au niveau intercommunal, avec la Région, créer un groupe d'étude pour stimuler le projet, aide au raccordement des citoyens...).

Il s'agira ensuite de positionner Gouvy comme commune "smart"/"e-commune", c'est-à-dire une commune "intelligente" qui utilise la technologie pour offrir des services de qualité à ses citoyens : informations par SMS, démarches administratives en ligne...

Commune « Digital Detox »

A contrario, certains citoyens voient dans la situation actuelle de Gouvy un atout : les destinations touristiques et de santé "digital detox" (pas de réseau sur le lieu de vacances et donc déconnexion totale pour le touriste) sont à la mode. Cela pourrait s'ajouter aux autres atouts touristiques « nature », la commune se positionnant comme nouvelle destination de ce type. Cependant, si les destinations "digital detox" sont un marché de niche, elles ne doivent pas pour autant impacter la majorité des habitants. Ainsi, le réseau câblé devrait être privilégié afin de concilier les 2 concepts.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Les difficultés d'accès aux télécommunications ont été identifiées comme le principal point négatif par la population.

Le taux de couverture de l'accès internet à large bande (grande vitesse) est théoriquement très faible. Pour la 3G et la 4G, la téléphonie mobile n'est pas disponible partout ni par tous les opérateurs. L'accès à la 4G est très inégal et pose problème à certains utilisateurs notamment aux médecins (prescription électronique inappliquée), aux écoles (pour les projets numériques), à certaines entreprises... De nouvelles offres (Orange et Mactélécom) ont récemment (et ponctuellement) amélioré la situation. Mais pour certains habitants, ces offres ne sont pas concurrentielles et n'atteignent pas certains villages (Limerlé, Bovigny et Halconreux sont cités).

La plupart des Gouvions en ressentent une grande injustice : les habitants en zone blanche payent autant voire plus pour ne pas avoir les mêmes services que ceux qui ne sont pas, eux, en zone blanche.

D'autre part, c'est la Région qui devrait faire pression sur les distributeurs, en légiférant pour obliger les opérateurs à un minimum au niveau national. Une coopération transfrontalière pourrait aussi améliorer la couverture numérique en permettant l'utilisation des infrastructures grand-ducales.

L'isolement numérique pourrait empêcher le développement économique et culturel lié aux nouvelles technologies. A contrario, la faible couverture en téléphonie mobile pourrait être une opportunité pour devenir une commune sans pollution électromagnétique.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Développement de services à destination des personnes moins ou peu mobiles (fiche L3.04)
- Professionnalisation et mise en relation des acteurs touristiques pour une valorisation du secteur (fiche L2.13)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°68.

Ce projet soutient évidemment le fil rouge « **communication** ». Il touche tous les habitants (**transversalité**) et pourrait s'appuyer sur la **situation transfrontalière**.

Ce projet prend en compte les défis suivants « **nature** » et « **cadre de vie** » car une attention est portée sur l'intégration paysagère et les éventuelles nuisances environnementales des équipements liés à l'installation d'un réseau performant de télécommunication. Ce projet soutient les défis « **économie** » et « **vie sociale** », en particulier l'objectif n°20, car sa mise en place aura des impacts sur la communication de manière générale au sein et à partir de la commune.

| | |
|---------------------|--|
| Nature | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| | ● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature |
| Economie | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 11- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi local |
| Cadre de vie | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 16- Disposer d'outils de protection des paysages |
| Vie sociale | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |
| | ● 20- Réduire la fracture numérique liée au contexte rural |
| | ● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer et/ou améliorer l'offre relative à certains équipements publics, Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant
- Sous-objectifs : Assurer une meilleure intégration et une utilisation optimale des infrastructures techniques

Déclaration de politique générale

- Sortir de l'isolement numérique en intensifiant les contacts de la Commune avec les autres niveaux de pouvoir et avec les opérateurs de télécommunication

PN20

- Charte paysagère et programme paysage (intégration des infrastructures de communication)

Digital Wallonia et Idelux Projets publics proposent des appuis aux Communes afin qu'elles deviennent « smart ».



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.02

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

PROTECTION ET VALORISATION DU FONCIER AGRICOLE

1. Description succincte du projet

Les surfaces agricoles sur la commune sont exclusivement des surfaces enherbées et dans une moindre mesure, des cultures arables (+/-1000ha). La Surface Agricole Utile est en diminution, de même que le nombre d'exploitations. Cependant, après une diminution importante, le nombre d'exploitations semble diminuer de manière moins importante. 92 exploitations en 2020 reste un nombre important. Les terres agricoles autour de Gouvy ont été remembrées.

Les zoning de Halconreux (pôle bois) et de Deiffelt (Porte des 2 Luxembourg) ont été créés sur des zones agricoles.

Un règlement communal protège les haies.

Bien que la surface agricole reste la 1^{ère} affectation du sol sur le territoire communal (au plan de secteur, la zone agricole représente 49% du territoire communal de Gouvy, soit 8.021 ha), quelques citoyens insistent sur son importance et l'attention qu'il faut porter à sa préservation.

Le projet consiste donc en 3 points.

Maximiser l'usage des terrains agricoles

- Mettre en commun les terres pour de la production locale (légumes, bois de chauffage...)
- Mettre à disposition les propriétés communales pour créer des vergers, potagers collectifs, des champs de fleurs... Pour cela, il faut préalablement faire un cadastre des terrains communaux concernés, en précisant la présence ou non d'un bail à ferme, et s'il est possible de le faire évoluer.
- Mettre à disposition les petites parcelles cadastrales communales.
- Réaffecter les prairies désertées : pour les pâtures communales libérées, revoir le règlement d'attribution par la Commission agricole.
- Limiter les plantations de sapins de Noël sur les terres agricoles afin de privilégier la fonction nourricière de ces dernières. Ces plantations défigurent le paysage et utilisent une grande quantité de pesticides mais sont lucratives pour les agriculteurs.

Soutenir les agriculteurs en lien avec le foncier

- Aider les jeunes agriculteurs à acheter du terrain (intervention communale).
- La Commune pourrait investir dans le foncier agricole comme elle l'a fait pour le foncier forestier. Deux pistes sont proposées : à l'aide d'une Régie Communale Autonome ou en collaboration avec l'Asbl Terre en vue.

- Protéger les derniers agriculteurs de la « colonisation » par le Grand-Duché du Luxembourg (pro culture céréale).
- Empêcher les constructions sur les terres agricoles (pression foncière) : défiguration des paysages, pollution lumineuse, arrachage de haies séculaires...
- Redistribuer les terrains agricoles communaux avec une attention particulière pour les jeunes ou nouveaux agriculteurs, revoir le règlement d'attribution par la Commission agricole.
- Communiquer sur le travail de l'agent constatateur et collaborer avec lui.

Mettre en place des aménagements spécifiques le long de certaines parcelles agricoles

Dans le cadre des mesures agroenvironnementales et du Code de l'eau, deux aménagements sont particulièrement cités par les habitants : la protection des haies et des cours d'eau pour lutter contre le ruissellement diffus et l'érosion hydrique.

Les haies ont une utilité : il faut conserver celles existantes avant éventuellement d'envisager d'en planter d'autres.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Le secteur agricole est encore bien présent sur la commune et est perçu positivement. Le nombre d'exploitations (178 en 2000, 92 en 2020) ne cesse de diminuer, plus fortement qu'en Wallonie. La surface moyenne des exploitations, comme l'âge moyen des agriculteurs, augmentent de la même manière qu'en Wallonie. Quelques petites fermes continuent de se créer. L'augmentation de la taille des exploitations ferait perdre son authenticité à l'agriculture locale. Il faudrait, par exemple, favoriser les petits producteurs.

L'accès aux terres agricoles est problématique pour les jeunes agriculteurs : prix des terrains trop élevé à cause de la pression foncière du Grand-Duché du Luxembourg, conservation des terres par les agriculteurs vieillissants pour des raisons financières (primes à la surface), bail à ferme...

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Soutien au développement des filières courtes (fiche L2.01)
- Soutien à l'agriculture locale et à sa diversification (fiche L2.06)
- Amélioration de la biodiversité en coordonnant les outils et acteurs concernés (fiche L3.08)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°20.

Ce projet soutient spécifiquement les thèmes du fil rouge de l'**identité rurale** et du **développement durable**, en souhaitant pérenniser l'agriculture gouvionne. Il nécessite de faire attention à la « **participation – gouvernance** », en particulier pour les terrains publiques, à la « **sensibilisation – communication** » et à la « **situation transfrontalière** » afin d'améliorer les pratiques de tous les agriculteurs présents sur le territoire.

Le projet soutient les défis « **nature** », « **cadre de vie** » et « **économie** » dans leur aspect lié spécifiquement à l'agriculture et aux paysages qu'elle engendre.

| | |
|---------------------|--|
| Nature | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| | ● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature |
| Economie | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 8- Développer une agriculture spécifique, durable et de qualité |
| Cadre de vie | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 16- Disposer d'outils de protection des paysages |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Soutenir le développement des activités économiques, Préserver et valoriser le caractère vert de la commune, Maintenir ou former le paysage
- Sous-objectifs : Promouvoir une agriculture durable

Déclaration de politique générale

- Protéger et soutenir tous les types d'agriculture pour autant qu'ils soient locaux et durables
- Réactiver le fonctionnement de la commission agricole
- Veiller à la simplification administrative pour l'octroi des primes : prendre en charge une partie de la cotisation au service de remplacement agricole
- À l'issue de la réforme du bail à ferme par la région wallonne, envisager une répartition équitable des terrains agricoles communaux
- Adapter et entretenir les chemins, principalement à destination des agriculteurs...

PN20

- Restauration des fonds de vallées
- Haies, prairies fleuries
- Charte paysagère et programme paysage

2.4 Conserver et recréer le maillage écologique sur l'ensemble du territoire

2.9 Suivi des inventaires des arbres/haies remarquables

5.2 Soutenir et maintenir une agriculture locale et durable

- Ligne de conduite sur l'établissement d'élevage agro-industriel



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.03

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

DEVELOPPEMENT DE SERVICES À DESTINATION DES PERSONNES MOINS OU PEU MOBILES

1. Description succincte du projet

Peu ou pas de services mobiles existent au niveau communal, excepté envers les aînés (repas à domicile). Certains services (banque, en particulier distributeur de billets...) disparaissent.

Les personnes ayant des difficultés à se déplacer peuvent se retrouver isolées et démunies face à leurs besoins. Plusieurs citoyens ont fait des propositions pour leur faciliter la vie.

- Mettre en place un service de location de vélos électriques ainsi qu'un vélo-taxi
- Mettre en place un repair-garage solidaire pour les plus démunis
- Ouvrir un bureau de services divers (point de vente TEC, point de retrait d'argent, démarches sur Internet...)
- Proposer des services mobiles
 - o Mettre en place un système de retrait d'argent mobile et sécurisé
 - o Encourager l'installation d'une coiffeuse/esthéticienne solidaire
 - o Organiser une tournée des services auprès des personnes âgées
 - o Organiser un service bénévole pour des livraisons à domicile des produits locaux ou aller les chercher à "Li Terroir"

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Les commerces de proximité se situent principalement au niveau du quartier de Gouvy gare même si certains villages disposent encore ponctuellement d'un petit commerce. La disparition du commerce de proximité réduirait la vie dans les villages. Le commerce en ligne représente une forte concurrence pour les commerces de la commune. Le manque de services à domicile risquerait de renforcer l'isolement de plus en plus accru dans les villages.

Des services d'aide aux personnes âgées sont dispensés sur la commune avec notamment les repas à domicile du CPAS ou les actions d'aide de l'OAFL et l'ACRF. Mais l'encadrement des aînés semble encore trop limité et la population gouvionne craint l'isolement des personnes âgées, surtout à cause des problèmes de mobilité.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la mobilité douce par des aménagements de chemins de liaison (fiche L1.01)
- Soutien des initiatives de mobilité motorisée alternative et solidaire (fiche L1.04)

- Développement des services et de l'encadrement en faveur des aînés (fiche L2.14)
- Amélioration de la couverture internet (fiche L3.01)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°32.

Ce projet tient compte de l'**identité rurale** (difficulté d'accès aux services de manière générale), il est **transversal** car il s'adresse à toute la population et s'appuie en partie sur la **solidarité** entre les habitants.

Ce projet soutient les défis suivants « **énergie** » et « **mobilité** » car il promeut des alternatives de mobilité mais aussi les défis « **économie** » et « **vie sociale** » car il concerne la création de nouveaux services.

| | |
|--------------------|--|
| Energie | Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie |
| | ● 6- Encourager la mobilité douce et la diminution des émissions de CO ₂ dans le domaine des transports |
| Economie | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 8- Développer une agriculture spécifique, durable et de qualité |
| | ● 11- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi local |
| Mobilité | Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain |
| | ● 12- Améliorer la mobilité quotidienne |
| Vie sociale | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant

Déclaration de politique générale

- Favoriser la création de commerces de proximité
- Elargir l'activité du magasin de 2nde main du CPAS
- Sortir de l'isolement du numérique

Objectifs du PCS

- Encourager à l'implication bénévole en mettant en lien l'offre et la demande (création d'un cadastre des associations et des bénévoles, le chef de projet PCS jouera le rôle de personnes de contact)



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvvy

Fiche n°L3.04

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

CRÉATION D'UNE PLACE À GOUVY

1. Description succincte du projet

Quelques espaces publics existent à Gouvvy : au niveau du quartier de la gare (non aménagé), au Château et à la cité Gros-Thier (plaine de jeux), mais aucune place de village n'existe, ni aucun aménagement au niveau du Vieux Gouvvy. Les citoyens consultés souhaitent donc l'aménagement d'une place publique à Gouvvy et des réflexions ont déjà été entamées.

Ci-dessous sont listés les points principaux relevés lors des consultations ; en annexe, le compte rendu d'une réunion décrit le projet de manière plus exhaustive.

Il est important de créer un lieu où les gens puissent se retrouver, se rassembler, discuter et intégrer les habitants plus récents. Cela implique d'arrêter le « tout à la voiture » et de rendre le village aux piétons. Ce projet est exemplatif et central pour toute la commune. Une réflexion participative est déjà mise en place.

Cette place regroupe différents aménagements : plaine de jeux, bancs, barbecue, boîte à livres...

Cette place réorganise la mobilité dans le quartier. Actuellement c'est un lieu de passage important (tous usagers confondus) et le sentiment d'insécurité est très fort à cause du trafic routier (poids lourds, vitesse...). Cette situation engendre la disparition de la convivialité et de l'espace dédié aux piétons. Ce projet permet la réorganisation de la circulation routière en créant des sens uniques et des espaces piétonniers.

Cette place revalorise le ruisseau. Actuellement il sert d'égout alors qu'il pourrait être un atout pour les habitants comme pour les touristes. La gestion du ruisseau nécessite une réflexion d'ensemble de l'égouttage de ce quartier.

Cette place propose un intérêt touristique. Les différents éléments cités ainsi que l'environnement voisin : bâtiments d'intérêt patrimonial (dont l'église), proximité du Château... peuvent faire de cette place un point d'intérêt touristique au niveau de la commune.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

De nombreux villages de la commune souffrent d'un manque de lieux de rencontre extérieurs (par exemple des placettes aménagées avec des bancs). La multiplication des lieux de rencontre

développerait la convivialité entre les habitants au sein de chaque village. La fréquentation des lieux de convivialité existants semble faible. L'implication des habitants et la création d'activités fédératrices autour d'un espace extérieur permettrait l'appropriation et une fréquentation optimale de ces lieux, si leur aménagement tient compte des problématiques de sécurité routière.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Amélioration de la mobilité douce par des aménagements de chemins de liaison (fiche L1.01)
 - Amélioration de sécurité routière (fiche L2.02)
 - Finalisation et exploitation des liaisons du RAVeL sur la commune (fiche L2.03)
 - Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)
 - Réaménagement de la rue de la Gare à Gouvy (fiche L2.09)
 - Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
 - Maîtrise de l'assainissement de toute la commune afin de prévenir les risques de pollution (fiche L3.13)
 - Création d'une place à Bovigny (fiche L3.15)
 - Aménagement d'une place à Limerlé (fiche L3.16)
 - Création d'une place à Beho (fiche L3.18)
 - Mise en place d'un accueil des nouveaux habitants (fiche L3.21)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°64.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivants : la création d'une place de village est une des caractéristiques de l'**identité rurale**, elle est pensée pour tous les riverains ainsi que les touristes (**transversalité**). Enfin, la volonté d'éliminer toute pollution du ruisseau pour le valoriser permet d'inscrire le projet dans le **développement durable**.

Ce projet soutient les défis suivants : « **nature** » par la prise en compte du ruisseau, « **économie** » par la prise en compte des touristes, « **mobilité** » par la réflexion sur la circulation globale au sein du quartier et surtout « **cadre de vie** » et « **vie sociale** » qui font le lien entre l'amélioration des infrastructures villageoises et la convivialité.

| | |
|------------------------|--|
| <u>Nature</u> | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| | ● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature |
| | ● 3- Se donner les moyens pour que la ressource naturelle en eau reste un patrimoine communal de 1 ^{ère} qualité |
| <u>Economie</u> | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus |
| | ● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy |
| <u>Mobilité</u> | Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain |
| | ● 12- Améliorer la mobilité quotidienne |
| | ● 13- Améliorer la sécurité routière |

| | |
|---------------------|--|
| <u>Cadre de vie</u> | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique |
| | ● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune |
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer de nouveaux quartiers
- Sous-objectifs : Réalisation d'un cadre de vie convivial

Déclaration de politique générale

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser d'avantages de liens dans les villages

Objectifs du PCS

- Encourager à l'implication bénévole en mettant en lien l'offre et la demande (création d'un cadastre des associations et des bénévoles, le chef de projet PCS jouera le rôle de personnes de contact)

PN2O

- Charte paysagère et programme paysage prennent en compte le patrimoine bâti
 - 1.11 Aménagement de cœurs de village
 - 1.15 Valoriser davantage l'eau souvent encore présente au cœur des villages.
 - 1.17 Inciter les propriétaires privés à valoriser les abords de leurs habitations
 - 3.4 Réflexion sur les équipements publics (abris bus, poubelle, bulle à verre...)

Aménagement du centre du vieux Gouvy - rencontre représentants comité

8.12.2018

Objectif de la réunion :

Prendre connaissance du projet du comité du Vieux Gouvy et évaluer la possibilité d'un financement DR.

Description du projet envisagé par le comité des riverains :

Constats :

- Manque un espace de convivialité extérieur pour les riverains du Vieux Gouvy
- Rencontres possibles sous couvert à la ferme Burnotte ou dans les locaux d'ID Gouvy mais ceux-ci sont peu pratiques donc non utilisés
- Manque de sécurité pour les usagers doux ; peu de visibilité, difficulté à traverser car pas de trottoirs, bords de route enherbés peu praticables, notamment pour les personnes âgées
- Le centre du village = grand espace vide et non sécurisé
- La rivière est un égout

Propositions :

1. Rendre une âme au village et y aménager un endroit convivial et sécurisé au centre du village = intérêt pour les riverains mais aussi pour les touristes
2. Aménager l'espace avec un auvent, un mini lavoir qui rappellerait l'eau. Rue du Mayon, installation d'un bac à eau pour rappeler la fontaine
3. Réorganiser les cheminements dans les rues du village afin de réduire la circulation routière
Le comité a étudié les circulations et tenté de minimiser les impacts des changements pour les riverains. Il propose dès lors les modifications suivantes :
 - Mise en place d'un sens unique dans le centre du village pour éviter trop de croisements (sauf deux parties en raison du charroi agricole et sylvicole et afin que les véhicules venant du Wago puissent encore traverser le village)
 - Mise à sens unique de la route qui passe au-dessus du village : rue du Cheneux puis Cherapont, puis Croix Cheneux avant d'arriver au carrefour (= route communale)
 - Négocier un échange de propriété entre la rue du centre (régionale) et la rue Croix Cheneux (route communale).

L'échange serait profitable à plus d'un titre :

- Facilitation des interventions
- Réappropriation de la rue du centre par les habitants

Sachant que la route Croix Cheneux est plus longue mais en meilleur état, la RW pourrait être favorable à l'échange.

La circulation s'organiserait alors principalement sur la route Croix Cheneux avec l'avantage d'une meilleure visibilité pour les usagers, une facilité d'usage vu sa configuration, son état, moins de priorités de droite à respecter...

La plupart des habitants qui viennent de Vielsalm, pourraient prendre la rue Croix Cheneux, cela ne représente qu'un km de différence pour eux mais délesterait le centre du village.

Les véhicules venant de la gare pourront descendre la ruelle de droite, passer par Croix Cheneux pour rejoindre Limerlé. Les véhicules venant de Limerlé remonteront puis descendront Croix Cheneux mais préservent ainsi le centre du village. Cette mise à sens unique oblige les habitants du dessus du village à faire une boucle.

Au centre du village, les ruelles sont carrossables, asphaltées mais plus étroites. Il est donc difficile de s'y croiser, un élargissement devrait être envisagé.

Voir cartes et schémas

4. Intégrer 2, 3 places de stationnement en alterné
5. Mettre le centre du village en zone 30
6. Intégrer une réflexion sur les égouts



Concernant l'égouttage :

La SPGE a communiqué un estimatif de tout ce qui restait à faire sur Gouvy en matière d'égouttage : il s'agit d'un budget total de 630.000€.

Une partie du village de Gouvy est épuré, une autre pas du tout malgré la présence d'une station d'épuration dans le village même, à 800m du centre.

La SPGE décide de l'attribution des subsides en fonction de la présence de « points noirs », c'est-à-dire de zones très polluées. Le village de Gouvy n'est pas repris parmi les priorités.

Une demande a été introduite auprès de la DGO1, en 2013, mais celle-ci a été déboutée.

Des investissements récents ont été faits au Remaifait. Le comité est demandeur d'un meilleur suivi.

Subventionnement du projet :

Un projet d'aménagement d'un espace extérieur au centre du Vieux Gouvy figure d'ores et déjà dans la liste des projets repris actuellement dans le PCDR. Le descriptif est fort succinct à l'heure actuelle. A ce stade, le projet figure dans le PCDR qui compte par ailleurs 58 autres projets dont plusieurs projets subventionnables en développement rural.

Dans le courant du 1^{er} semestre 2019, la CLDR va procéder à la priorisation des projets, priorisation qui décidera de l'ordre de subventionnement de ceux-ci.

A noter que la plateforme de consultation en ligne permet d'ores et déjà aux citoyens de « liker » donc de donner leur préférence aux projets. Ces « likes » constitueront une indication permettant à la CLDR d'orienter ses priorités.

Concertation citoyenne :

Le comité est composé d'un noyau dur de 12 personnes mais les activités villageoises réunissent min 40, 50 personnes.

A la dernière fête du village (juste après les élections) le comité a invité les habitants à se réunir pour discuter du projet.

Le comité informe et consulte les habitants officieusement mais régulièrement.

Le comité s'est déjà réuni à 4 reprises (voir PVs), il va solliciter prochainement une rencontre du collège.

A la chandeleur, le comité informera les riverains des avancées.



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvvy

Fiche n°L3.05

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

FEDERATION DES GOUVIONS POUR LA PROMOTION DE PROJETS ÉCONOMIQUES LOCAUX

1. Description succincte du projet

Sur son territoire, la commune dispose de 3 zones d'activités économiques gérées par Idelux Développement : le « Parc d'activités économiques de Courtil » (Ancienne base de l'OTAN), la « Porte des Deux Luxembourg » et « Gouvvy – Pôle Ardenne Bois », qui sont inégalement développés et peu connus de la population.

Le nombre d'indépendants est relativement stable et représente plus de 20% de la population active. Il n'y a pas d'ADL ni de référent « économie » à la Commune.

Le projet consiste donc d'une part à valoriser et développer les atouts économiques de la commune, notamment l'esprit d'entreprendre de ses habitants, et d'autre part à inciter les Gouvions à s'intéresser d'avantage à l'économie locale pour la redynamiser. Plusieurs pistes sont proposées.

Augmenter la connaissance du territoire et par là, l'identité Gouvionne

- Organiser des journées « entreprises ouvertes »
- Participer aux journées Wallonie Bienvenue

Développer l'information, les partenariats, les connexions concernant l'économie au sens large et l'emploi en particulier

- Soutenir l'emploi existant et créer un site internet communal avec offres d'emploi
- Créer un réseau de personnes relais (dans tous les domaines)
- Avoir une personne à la Commune pour dynamiser l'économie (guichet d'initiatives, guichet unique)
- Développer un partenariat avec l'ADL de Vielsalm

Créer une bourse aux projets économiques innovants

Via des appels à projets par exemple

Intéresser (financièrement) les habitants à l'économie locale

- Susciter l'investissement collectif des habitants
- Créer des collectifs de consommateurs pour faire des économies d'échelle extensibles à d'autres communes
- Ristourner aux Gouvions les bénéfices des unités de production d'énergie citoyenne
- Créer une donnerie en lien avec le repair café ou le magasin de seconde main

Créer une usine à idées qui servirait également à créer du lien, de l'entraide entre Gouvions

Mettre en place des aides à la création d'entreprises

Aider les jeunes entrepreneurs/indépendants à se lancer, à trouver la bonne information...

Développer et finaliser les 3 pôles économiques existants

Soutenir l'existant et favoriser les entreprises créatrices d'emploi

Diversifier les entreprises

- Etendre le zoning de la « Porte des 2 Luxembourg »
- Faire du pôle bois le berceau des nouvelles technologies et innovations, l'ouvrir à plus d'entreprises que celles purement « bois » mais conditionné à l'utilisation du chemin de fer

Concentrer les activités économiques en les regroupant dans les zonings existants afin de limiter les nuisances.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La fuite des emplois locaux vers le Grand-Duché du Luxembourg entrainerait une baisse du dynamisme de l'emploi local. La population indique clairement que l'emploi est une priorité et qu'il est plus attractif au niveau du Grand-Duché du Luxembourg (salaires plus élevés qui augmentent, crèches, allocations familiales...).

L'offre en parcs d'activités économiques répond à la demande actuelle et propose également des possibilités de développement. Maintenir et/ou développer la vitalité des 3 zones d'activités permettrait à la commune d'être un pôle économique pour ses habitants mais aussi au niveau intercommunal. Les emplois locaux pourraient être favorisés dans les zonings.

La croissance des emplois sur la commune peut s'appuyer sur un capital territorial (productions et ressources locales) qui stimule l'entrepreneuriat. Certaines plus-values locales, comme les ressources naturelles ou une main d'œuvre qualifiée, sont peu utilisées et souvent externalisées hors du territoire.

Le secteur de la transformation reste un pourvoyeur d'emplois important sur la commune et enregistre une croissance soutenue ces dernières années. A l'image du "Pôle Ardenne Bois", ce secteur peut s'appuyer sur une image de marque et un savoir-faire local pour le développer, même si le pôle bois n'est pas complet et semble souffrir de sa spécialisation, de son éloignement des autoroutes et d'un manque de publicité. Les domaines d'activités du secteur secondaire sont peu diversifiés et sont encore trop limités aux filières bois et construction. L'appui d'autres secteurs d'activités clairement en lien avec le territoire et la mise en avant de bonnes pratiques existantes constitueraient un point de départ pour réfléchir à une économie circulaire sur la commune.

Actuellement, on observe une croissance importante du secteur tertiaire grâce au développement des parcs d'activités économiques en partie réservés à ce secteur. Le développement du secteur tertiaire et des emplois qu'il procure pourrait être soutenu non seulement au niveau du secteur non marchand mais également au niveau de la création d'entreprises et des jeunes indépendants. Les nouveaux indépendants ne se sentent pas soutenus par la Commune (informations sur les aides...) même si celle-ci propose des primes (aide à l'investissement immobilier, à la création d'emploi, à l'utilisation de cellules commerciales vides) et une visibilité dans le bulletin communal.

Les collaborations entre les acteurs économiques gouvions sont encore peu développées. Une meilleure connaissance des acteurs économiques sur la commune permettrait de développer des synergies.

Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la couverture internet (fiche L3.01)
- Protection et valorisation du foncier agricole (fiche L3.02)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous les n°29 et 31.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivant : « **communication** » et « **développement durable** » car il s'appuie sur une meilleure connaissance des acteurs économiques du territoire afin de les développer, tout en intégrant des notions de durabilité (encouragement des nouveaux acteurs et de l'utilisation du chemin de fer) et de « **rationalisation – pondération** » (s'appuyer en partie sur ce qui existe : les zonings).

Ce projet soutient les défis « **énergie** » et « **mobilité** » en ce qui concerne le développement des zonings, « **vie sociale** » car le développement de l'emploi local a des répercussions directes sur les services. Et enfin de manière évidente, ce projet soutient le défi « **économie** », en particulier l'objectif n°11.

| | |
|--------------------|--|
| Energie | Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie |
| | ● 4- Économiser l'énergie |
| Economie | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 11- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi local |
| Vie sociale | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |
| Mobilité | Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain |
| | ● 12- Améliorer la mobilité quotidienne |
| | ● 13- Améliorer la sécurité routière |

- Liens avec d'autres stratégies

Déclaration de politique générale

- Encourager les synergies et les collaborations entre les entrepreneurs et indépendants de la commune à l'image de l'association des entrepreneurs de l'OTAN
- Organiser un salon des indépendants, des entreprises et des artisans de la commune
- Assurer une information globale sur les aides à disposition des entreprises et notamment sur les aides à l'investissement

- Informer les entreprises sur les possibilités d'implantation dans les zonings : zoning d'Halconreux (pôle bois) : division en 2 zones, l'une restant liée au secteur bois, à promouvoir, et l'autre (+/-10ha) qui passe en zone mixte ; zoning de l'OTAN : inciter Idelux Développement à entreprendre les démarches nécessaires pour pouvoir utiliser tout l'espace disponible et en faire la promotion
- Actionner tous les relais possibles afin de favoriser le transport ferroviaire à partir du pôle bois
- Mettre en place une ADL qui pourrait remplir les missions économiques
- Créer une « maison des initiatives » afin d'offrir des permanences diversifiées telles que l'UCM, le FOREM, les syndicats ou tout autre acteur du développement économique
- Sortir de l'isolement numérique

PN20

- Charte paysagère et programme paysage



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvvy

Fiche n°L3.06

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

MISE EN PLACE D'UNE INFORMATION/SENSIBILISATION PERMANENTE EN ENVIRONNEMENT

1. Description succincte du projet

La Vie Communale, le PN20 via son journal et sa fête du parc, les contrats de rivière, Idelux Eau et Idelux Environnement, le projet WAPP sont quelques exemples de structures qui proposent une sensibilisation dans divers domaines de l'environnement. Les citoyens estiment cependant qu'il faut organiser et densifier ces différentes informations afin d'atteindre le plus grand nombre d'habitants.

Sensibiliser à quoi ?

- la richesse de la biodiversité locale
- la valeur des milieux naturels tels que les ruisseaux
- la nocivité des pesticides
- l'impact possible des actes de consommation sur l'environnement (déchets, gaspillages, eau de distribution...)

Sensibiliser qui ?

Il s'agit de s'adapter à divers types de publics :

- les jeunes au niveau des mouvements de jeunesse, des écoles...
- les groupes d'aînés, parfois moins conscients et attentifs de par une éducation différente,
- les citoyens lambda
- les personnes en transit sur la commune, les visiteurs, les touristes...

Sensibiliser comment ?

Afin de toucher un maximum de personnes, plusieurs supports de sensibilisation doivent être envisagés :

- l'intégration du respect de l'environnement dans les matières scolaires de façon structurelle
- le placement de panneaux de sensibilisation (de même type que ceux de la Région Wallonne le long des autoroutes) à des endroits stratégiques, en veillant à actualiser régulièrement les images en collaboration avec les écoles, panneaux « rendez-nous la vie belle, reprenez vos déchets chez vous » par exemple
- des campagnes publicitaires chocs pour sensibiliser à la propreté, aux pesticides...
- des articles dans le bulletin communal à ouvrir davantage aux citoyens afin de faire passer des idées ou des informations
- des actions mettant en évidence les ruisseaux ; les rendre plus visibles, dynamiser les abords (chemins, ponts, flore, faune, affichage...)

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Il existe une communication relayée par différents vecteurs (informations dans le bulletin communal, sensibilisation dans les écoles...) mais qui n'atteint pas tous les publics. Une sensibilisation vers un niveau d'exigence encore plus élevé par exemple pour le tri des déchets, permettrait d'optimiser la gestion des déchets ; une sensibilisation pour la réduction du gaspillage de l'eau permettrait de limiter les coûts de gestion...

La commune bénéficie de ressources naturelles impressionnantes unanimement reconnues par la population. La valorisation du cadre vert de la commune permettrait de fédérer les habitants autour de cette image "verte" de leur commune mais aussi de les sensibiliser aux dégradations du milieu biologique. Utiliser la sensibilisation de la population et des acteurs impliqués faciliterait l'adaptation des mentalités à la réduction de certaines pollutions liées aux activités humaines.

Enfin, il manque de l'information et de la promotion sur les acteurs et les outils de gestion de la nature, présents sur la commune.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Mise en place d'actions pour améliorer la propreté de l'espace public (fiche L1.06)
- Amélioration de la biodiversité du réseau écologique en coordonnant les outils et acteurs concernés (fiche L3.07)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°3.

Ce projet soutient évidemment les thèmes du fil rouge « **sensibilisation – communication** » et « **développement durable** » mais aussi « **transversalité** » car son objectif est d'atteindre tous les publics.

Ce projet soutient particulièrement les 2 défis en lien direct avec l'environnement : « **nature** » et « **énergie** ».

| | |
|----------------|---|
| Nature | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| | ● 1- Améliorer la propreté et la gestion des déchets |
| | ● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature |
| Energie | Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie |
| | ● 5- Sensibiliser et conscientiser la population à l'enjeu énergétique |
| | ● 6- Encourager la mobilité douce et la diminution des émissions de CO ₂ dans le domaine des transports |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Protéger et valoriser le patrimoine naturel dans le cadre d'une politique de développement durable

- Sous-objectifs : Conserver et consolider le maillage écologique existant, Surveiller et réduire l'impact anthropique sur l'environnement, Maintenir, protéger et régénérer les milieux de grandes valeurs biologiques ou abritant des espèces à conserver dans les zones naturelles, Restaurer et préserver les cours et les points d'eau ainsi que leurs abords

Déclaration de politique générale)

- Diversifier les canaux de communication pour toucher le plus de monde possible
- Améliorer la communication à destination de la population sur base de l'identification des besoins, opportunités et des manques

PN20

- Animations scolaires
- Dossiers pédagogiques
- Sentiers didactiques
- Fête du Parc
- Promotion de la gestion différenciée
- Interreg Pierres sèches
- Charte paysagère et programme paysage
 - o 2.3 Définir une gestion paysagère des vallées
 - o 2.4 Conserver et recréer le maillage écologique sur l'ensemble du territoire
 - o 2.9 Suivi des inventaires des arbres/haies remarquables
 - o 2.10 Gestion multifonctionnelle des forêts du PNDO
 - o 5.2 Soutenir et maintenir une agriculture locale et durable.
- Itinérance aquatique
- Réseau observateurs
- Chemins et jardins au naturel
- Lutte contre les plantes invasives
- ...



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.07

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ EN COORDONNANT LES OUTILS ET ACTEURS CONCERNÉS

1. Description succincte du projet

De nombreux acteurs et outils de gestion de l'environnement sont présents depuis longtemps sur la commune (Conventions, règlements, certification PEFC, contrats de rivières, charte...). Cependant, un manque de coordination limite la protection optimale des ressources naturelles.

De nombreuses pistes pour améliorer la biodiversité ont été abordées lors des consultations citoyennes.

Etudier le réseau écologique

Cette étude est réalisée au moins à l'échelle communale mais idéalement à l'échelle supra-communale afin de cibler les zones à protéger d'un point de vue écologique ou paysager.

Mettre en œuvre un PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature)

Réaliser plus d'actions avec le Parc naturel des 2 Ourthes.

La commune de Gouvy a la particularité d'avoir toute sa superficie comprise dans le PN2O. Il a été un partenaire actif dans l'élaboration du SDC. Le plan de gestion du PN2O (2013-2023) met en place divers projets en faveur de la nature et de la biodiversité (zones humides, LIFE...). Le PN2O est donc le partenaire privilégié pour mettre en œuvre une partie de ce projet.

Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et chimiques

Il s'agit de contrôler, sanctionner l'utilisation de pesticides (particuliers et agriculteurs), ne plus en utiliser dans les endroits publics (service travaux) et envisager la gestion différenciée des espaces publics ; encourager le passage au bio pour limiter les pesticides.

Encourager les plantations locales et adaptées

Il s'agit de planter des haies fleuries, de feuillus, fruitiers (variétés anciennes et résistantes au climat), de demander à des personnes-ressources quels seraient les endroits les plus appropriés selon le type de plantation et d'essence : zones sauvages et fleuries le long des voiries, chez les propriétaires volontaires.

Fleurir les villages avec des fleurs plus indigènes et vivaces.

Envisager l'entretien de ces plantations sur le long terme.

Créer des observatoires de la nature (faune et flore)

Par exemple, un observatoire pourrait être envisagé sur la mare des castors à Honvelez. Il se situerait au niveau de la réserve Natagora où les observations à y faire sont extraordinaires. Le chemin longeant la pièce d'eau offre peu de visibilité et se trouve face au soleil du matin au soir. Précisément, il s'agirait d'installer un petit promontoire muni d'une rambarde de sécurité et éventuellement d'un observatoire couvert en collaboration avec Natagora.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La commune bénéficie de ressources naturelles impressionnantes unanimement reconnues par la population. La valorisation du cadre vert de la commune permettrait de fédérer les habitants autour de cette image "verte" de leur commune mais aussi de les sensibiliser aux dégradations du milieu biologique. Avec 97% de son territoire non artificialisé, la commune dispose d'un milieu biologique de bonne qualité et d'un potentiel particulièrement important pour le développement de la nature. En outre, le large éventail d'écosystèmes (Natura 2000, Sites de Grand Intérêt Biologique et réserves naturelles) qui y sont présents constitue une opportunité intéressante pour le développement de la biodiversité. Cependant, la surface protégée par Natura 2000 est faible en comparaison des communes voisines.

Le réseau hydrographique et ses nombreuses sources, présents sur la commune, constituent un élément incontournable de la nature. Cependant, les menaces pesant sur lui, pourraient nuire au cadre de vie en général. En particulier, la population consultée reste inquiète quant à certaines sources de pollution comme les produits phytosanitaires.

De nombreux acteurs et outils de gestion de l'environnement ont permis de conserver et valoriser cette richesse mais certains d'entre eux sont peu visibles aux yeux de la population. La programmation et la hiérarchisation des objectifs environnementaux sur l'ensemble de la commune permettraient des interventions cohérentes avec les enjeux environnementaux globaux. Il n'y a pas de document global pour une gestion cohérente de l'environnement sur l'ensemble du territoire. Enfin, l'absence d'outils de gestion de l'environnement empêcherait l'accès à certains financements.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Renforcement de la protection des zones de captage et de leur environnement proche (fiche L1.03)
- Mise en place d'actions pour améliorer la propreté de l'espace public (fiche L1.06)
- Soutien à l'agriculture locale et à sa diversification (fiche L2.06)
- Mise en place d'une information / sensibilisation permanente en environnement (fiche L3.06)
- Maîtrise de l'assainissement de toute la commune afin de prévenir les risques de pollution (fiche L3.13)
- Valorisation des ressources forestières (fiche L3.25)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°5.

Ce projet soutient la plupart des thèmes du fil rouge. Il s'inscrit pleinement dans le **développement durable**. En s'appuyant sur les outils et acteurs existants il fait preuve de **rationalisation**, en cherchant à mieux les faire connaître, il prévoit un large aspect de **sensibilisation - communication** et en élargissant le territoire de réflexion, il tient compte de la **situation transfrontalière**. Il prend en compte à la fois les habitants et les acteurs concernés par la biodiversité (**transversalité**), institutionnels ou non, et fait appel à la participation de tous (**participation – gouvernance**).

Ce projet soutient évidemment le défi « **nature** » mais aussi « **l'économie** » car la promotion d'une agriculture raisonnée voire biologique, participe, elle aussi, à améliorer la biodiversité.

| | |
|-----------------|--|
| Nature | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| | ● 1- Améliorer la propreté et la gestion des déchets |
| | ● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature |
| | ● 3- Se donner les moyens pour que la ressource naturelle en eau reste un patrimoine communal de 1 ^{ère} qualité |
| Economie | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 8- Développer une agriculture spécifique, durable et de qualité |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Protéger et valoriser le patrimoine naturel dans le cadre d'une politique de développement durable, Préserver et valoriser le caractère vert de la commune, un cadre naturel et paysager remarquable, Reconvertir systématiquement les sites protégés en « zone naturelle » au plan de secteur, Protéger les périmètres de liaison écologique
- Sous-objectifs : Conserver et consolider le maillage écologique existant, Surveiller et réduire l'impact anthropique sur l'environnement, Maintenir, protéger et régénérer les milieux de grandes valeurs biologiques ou abritant des espèces à conserver dans les zones naturelles, Restaurer et préserver les cours et les points d'eau ainsi que leurs abords, Identifier, protéger et rendre accessibles les lignes et points de vue remarquables

Déclaration de politique générale

- Protéger et soutenir tous les types d'agriculture pour autant qu'ils soient locaux et durables
- Veiller à un équilibre entre les différentes fonctions de la forêt
- Veiller à la mise en œuvre progressive du plan d'assainissement pour les zones reprises en épuration collective

PN2O

- Charte paysagère et programme paysage prennent en compte le patrimoine bâti
 - 2.3 Définir une gestion paysagère des vallées
 - 2.4 Conserver et recréer le maillage écologique sur l'ensemble du territoire
 - 2.9 Suivi des inventaires des arbres/haies remarquables



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.08

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SPORT

1. Description succincte du projet

16 infrastructures sportives sont répertoriées par Cadasport. Il s'agit de :

- 4 terrains de football : de Gouvy (dont les terrains synthétiques inaugurés en 2016), de Bovigny, Beho et de Montleban
- 1 boulodrome à Gouvy
- 1 aire de jeux au parc didactique de Bovigny
- 1 salle de sports à l'école de Cherain
- les pistes de ski de fond
- 7 plaines de jeux (Cité Gros Thier, Sterpigny, Brisy, Montleban, Rettigny, Rogery et Wathermal)
- Toutes les installations sportives de l'école de Bovigny (salle de sport, parcours de santé, sports de rue)

Les salles de sport des écoles sont mises à disposition gratuitement pour les associations.

On peut y ajouter :

- les salles de sport des écoles de Beho et de Sainte-Thérèse
- les terrains de motocross
- l'équitation au Centre Equestre Dixie Ranch
- les itinéraires balisés pour le pédestre et le VTT
- le tennis de table à Langlire (salle de village)

Cependant, ces infrastructures semblent insuffisantes pour une partie de la population qui souhaite donc les développer selon diverses directions.

Hall sportif

La question de la construction d'un hall sportif est ancienne mais fait toujours débat et le choix n'est pas tranché. Voici quelques éléments de réflexion qui pourront alimenter une décision ultérieure.

Un hall couvert est indispensable pour la pratique de beaucoup de sports. L'idée doit être soumise aux clubs sportifs de la commune afin de savoir s'il sera bien fréquenté. Il faut tenir compte des contraintes de la gestion (entretien régulier, occupation constante...). Se renseigner sur les halls des communes voisines (en particulier celui de Lierneux) afin d'utiliser leurs expériences pour améliorer le projet.

Ce projet d'envergure pourrait être réfléchi à plusieurs communes afin de répartir les frais sur un plus grand nombre d'habitants.

Les salles de sport et les salles de villages représentent un réel potentiel, tout au moins en quantité et leur adaptation/gestion/entretien seraient plus soutenables financièrement (que la création d'un hall) et par rapport à l'étendue de la commune.

Tennis

Créer 2 terrains de tennis à proximité des terrains de foot de Gouvy.

Partager les terrains privés.

Motocross

Un projet a été étudié dans la zone des Jarbages mais le lieu n'est pas adapté et donc ce projet précis n'est pas réalisable.

Un terrain de motocross est source de nuisance : destruction des paysages, bruits, environnement, pollutions... Il en existe déjà 3 sur la commune avec une utilisation annuelle.

Athlétisme

Construire une piste d'athlétisme car les communes voisines de Vielsalm et d'Houffalize n'en disposent pas non plus : offre complémentaire à l'échelle supra communal, public potentiel nombreux.

Sports en extérieur

Créer un parcours VITA (possible dans la zone des Jarbages) : public potentiel nombreux en synergie avec les joggeurs : alterner le jogging avec des exercices physiques.

Valoriser le sport en extérieur (la marche comme le jogging) grâce à la nature « exceptionnelle » de la commune : forêt, espace libre et gratuit été comme hiver...

Améliorer la fréquentation du parc de Bovigny

2. Justification du projet

- **Par rapport au diagnostic partagé**

L'offre souffre d'un manque de diversité des activités sportives, y compris en matière d'infrastructures. L'absence de diversification tant en équipements qu'en disciplines pourrait amplifier l'exode de certains sportifs vers les communes voisines. En plus des problèmes de mobilité, cette menace entraînerait une dégradation de l'engouement associatif sur la commune.

La pratique du sport dans l'entité est principalement axée sur le football (à l'image du nouveau terrain synthétique à Gouvy). Cependant, un certain nombre d'autres sports sont pratiqués dans la commune comme par exemple le tennis de table et les sports "d'extérieur" : marche, jogging, VTT... Les sentiers pour la marche et le VTT pourraient être mieux exploités (entretien, accompagnement...).

Les équipements sont bien entretenus dans un certain nombre de villages. L'utilisation des salles de sport des écoles est gratuite et non saturée. Le hall de Fedasil accueille les footballeurs et autres sportifs. L'aménagement des salles de rencontre villageoise existantes permettrait leur utilisation aussi pour le sport.

La question de pouvoir exercer tous les sports dans tous les villages ou d'accepter de devoir se rendre ailleurs pour certains sports reste posée.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Amélioration de la mobilité douce par des aménagements de chemins de liaison (fiche L1.01)
 - Finalisation et exploitation des liaisons RAVeL sur la commune (fiche L2.03)
 - Création d'une maison de village intergénérationnelle et polyvalente à Limerlé (fiche L2.11)
 - Rénovation et développement des salles de villages (fiche L2.15)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°55.

Une partie de ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivant : « **rationalisation - pondération** » et « **transversalité** ». En effet, ce projet a pour objectif de permettre au plus grand nombre de pratiquer le sport de son choix et d'adapter les nombreuses infrastructures existantes pour le permettre.

Ce projet soutient particulièrement le défi « **vie sociale** ».

| | |
|--------------------|--|
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |
| | ● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village |
| | ● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village |
| | ● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant
- Sous-objectifs : Assurer le développement des équipements publics (développer les infrastructures sportives, étudier le futur des lieux de culte, centraliser le développement des nouveaux équipements à Gouvy)

Déclaration de politique générale

- Poursuivre le soutien aux clubs sportifs et favoriser les synergies entre eux
- Inciter l'organisation d'événements sportifs
- Conserver la gratuité pour l'utilisation des infrastructures communales par les clubs sportifs
- Maintenir et développer les activités telles que le vélo, la marche et le jogging en partenariat avec les communes limitrophes
- Promouvoir le handisport
- Encourager la diversification de l'offre sportive
- Réévaluer et compléter les infrastructures et itinéraires destinés à la pratique du ski de fond



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.09

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS POUR LES ÂÎNÉS

1. Description succincte du projet

À destination des aînés, les infrastructures existantes au niveau de la commune sont :

- l'Espace Aînés installé au Château de Gouvy, Maison d'Accueil Communautaire
- la société RésiGouvy, sur le site dit «Bastin» à proximité du CPAS

La commune ne dispose pas de maison de repos publique. Cependant, 2 maisons de repos sont situées sur les communes voisines : celle du CPAS d'Houffalize pour laquelle les Gouvions ont une priorité (3) et « La Bouvière » (inaugurée en 2017) à Vielsalm.

Les seniors souhaitent cependant pouvoir vieillir au sein de leur commune, il s'agit donc de développer davantage d'équipements publics en leur faveur. Sur base d'un diagnostic préalable, il s'agira d'envisager les structures les plus adaptées à mettre en place.

Diagnostic

Une première approche serait d'identifier les besoins en posant la question à tous les aînés de la commune sur le besoin en Maison de Repos/Maison de Repos et de Soins.

Structures

- Structure adéquate de prise en charge des personnes en manque d'autonomie, ayant besoin de services spécifiques
- Maison de repos (avec soins)
- Pôle des équipements au château de Gouvy (intergénérationnel)
- Maison intergénérationnelle par village
- Aides techniques à l'adaptation des logements existants.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La commune ne dispose pas de maison de repos. La création d'une maison de repos (avec soins) représente une procédure administrative complexe et un investissement financier important qui ne seraient pas garantis.

La société RésiGouvy, résidence services privée, compte 50 appartements adaptés avec des commodités et des services à la carte. L'offre de RésiGouvy est récente et semble peu reconnue par la population concernée en raison de son coût.

Les conditions de vie des aînés, préférant rester chez eux et rencontrant des difficultés grandissantes pour leur autonomie, se dégraderaient.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Développement d'une offre de logements « alternatifs » (fiche L3.10)
 - Augmentation de l'offre en logements et lotissements publics (fiche L3.11)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°44.

Le projet soutient les thèmes du fil rouge « **participation – gouvernance** » car il souhaite que les aînés décident eux-mêmes de leurs conditions de vieillissement. Il fait également appel à la **solidarité** puisqu'une partie de l'encadrement est bénévole.

Le projet soutient le défi « **vie sociale** ».

| | |
|---------------------------|--|
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | <ul style="list-style-type: none"> ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements ● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg |

- Liens avec d'autres stratégies

Déclaration de politique générale

- Analyser les besoins afin d'éventuellement étendre les périodes d'ouverture de l'espace aînés (MAC) en renforçant l'équipe d'encadrement
- Faciliter le transport vers les infrastructures d'accueil de la personne
- Promouvoir les logements différenciés

Objectifs du PCS

- Encourager à l'implication bénévole en mettant en lien l'offre et la demande (création d'un cadastre des associations et des bénévoles, le chef de projet PCS jouera le rôle de personnes de contact)



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvvy

Fiche n°L3.10

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS « ALTERNATIFS »

1. Description succincte du projet

Aujourd'hui, le parc de logement de la commune comprend essentiellement des habitations unifamiliales de type "4 façades" (maisons et villas), sur de grandes parcelles. L'offre se diversifie grâce au développement de nouveaux appartements mais cela reste peu important. Un habitat kangourou a été mis en place via GLG (Gestion Logement Gouvvy) à Rogery. Une offre en logements publics existe avec 55 logements en 2020.

Le récent code wallon du logement et de l'habitat durable (2019) précise (notamment) les notions de logements d'utilité publique (recouvrant toutes les réalités du logement dit social de manière générale), de logement solidaires (kangourou, intergénérationnel) et d'habitation légère.

Le projet consiste à diversifier l'offre en logements sur la commune.

- Créer un éco quartier à Gouvvy (projet privé)
- Créer des habitats intergénérationnels : publics, à loyers modérés
- Développer l'habitat léger : pas forcément permanent, définir des zones d'implantation
- Installer des containers pour les parents vieillissants (concept BIMBY « Build In My Back Yard »)
- Faire connaître et développer le concept des maisons kangourous : mieux et plus communiquer car il est encore peu connu

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Un logement accessible (financièrement) permettrait aux Gouvions de rester sur leur commune tout au long de leur vie. L'offre locative n'augmente que légèrement et ne bénéficie que de quelques initiatives de diversification. L'accessibilité à un logement en location permettrait aux Gouvions de rester sur leur commune plus facilement.

Ne pas rencontrer la diversification des logements demandée par l'évolution future des ménages pourrait empêcher les ménages, gouvions ou non, de venir s'installer sur la commune. Les logements sont peu diversifiés : essentiellement des habitations unifamiliales de type "4 façades" sur de grandes surfaces maintenant un caractère résidentiel, ce qui limite l'accès au logement pour certains groupes de population.

Comme les autres communes rurales, le quota de 10% de logements publics n'est pas atteint. Cependant, on observe une évolution qualitative dans ce domaine ces dernières années, comme par

exemple le suivi effectif du parc de logements ainsi que sa rénovation. De nombreux partenaires sont impliqués sur la thématique des logements sociaux. Proposer différents types d'aides (financières ou autres) pourrait faciliter l'accès au logement.

Expérimenter des modes d'habitats différents (transformation d'anciennes fermes en appartements, logements groupés, habitats kangourou...) serait une opportunité pour diversifier l'habitat, ainsi que l'offre locative.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)
 - Développement des services et de l'encadrement en faveur des aînés (fiche L2.14)
 - Développement des équipements publics pour les aînés (fiche L3.09)
 - Augmentation de l'offre en logements et lotissements publics (fiche L3.11)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°51.

Ce projet soutient plusieurs thèmes du fil rouge : la « **rationalisation – pondération** » puisque une des alternatives de logements consiste à aménager différemment des logements existants ; la « **transversalité** » puisque l'objectif est de pouvoir accueillir différentes demandes de logements ; la « **sensibilisation – communication** » afin de faire connaître tous les types de logements possibles ; et enfin la **solidarité** puisqu'elle est nécessaire au fonctionnement de certains logements alternatifs (notamment intergénérationnels).

Ce projet soutient le défi « **cadre de vie** » car la création et/ou la rénovation de logements ont un impact sur l'aménagement du territoire et le patrimoine bâti. Il soutient aussi la « **vie sociale** » car il s'agit d'offrir un nouveau service en lien avec la diversité de la population.

| | |
|---------------------|--|
| Cadre de vie | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique |
| | ● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune |
| Vie sociale | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Maitriser l'urbanisation afin de garantir l'utilisation parcimonieuse du sol et la mise en valeur du paysage, Réhabiliter l'habitat ancien, Respecter les densités recommandées, Gérer les réserves foncières pour garantir une meilleure maîtrise du marché immobilier
- Sous-objectifs : Développer une offre adaptée et cohérente de logements

Déclaration de politique générale)

- Recréer un service logement : pour coordonner l'offre et la demande de l'ensemble des logements disponibles (privés et publics) sur le territoire, pour orienter et soutenir les citoyens dans leurs démarches au niveau des primes et des organismes de gestion
- Promouvoir les logements différenciés (habitat groupé, logement kangourou, kot pour personne isolée...)
- Développer l'offre de logement sur le territoire communal notamment via un partenariat public-privé



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.11

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

AUGMENTATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS ET LOTISSEMENTS PUBLICS

1. Description succincte du projet

Différents acteurs en matière de logements publics sont actifs sur la commune de Gouvy. En 2020, 55 logements publics existent sur la commune. La Commune a développé, dans le village de Vaux, en 2010, un lotissement de 15 lots répondant aux objectifs de densification et d'utilisation parcimonieuse des lieux. En 2019, 5 lots sont vendus.

Plusieurs citoyens ont fait part de leur envie de voir davantage de logements publics à loyers modérés et/ou à prix maîtrisés.

Plusieurs idées allant dans ce sens ont été émises :

- Exploiter le bâti existant en vue d'augmenter l'offre de logements, notamment en favorisant la rénovation et la restauration de bâtiments vides.
- Acquérir un terrain à Beho pour faire des logements (en lien avec un parking et un espace de convivialité).
- Réglementer les loyers (en fonction de la surface...).

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Le prix de l'immobilier reste élevé et l'inflation des prix de vente des maisons sur la commune s'explique principalement par la proximité de l'autoroute E25, attirant de plus en plus de travailleurs du pôle de Liège à la recherche du cadre de vie que propose la commune, par la proximité du Grand-Duché du Luxembourg et par l'engouement pour la seconde résidence à Gouvy. Un logement accessible permettrait aux Gouvions de rester sur leur commune tout au long de leur vie. Proposer différents types d'aides (financières ou autres) pourrait faciliter l'accès au logement.

Comme les autres communes rurales, le quota de 10 % de logements publics n'est pas atteint. Cependant, on observe une évolution qualitative dans ce domaine ces dernières années, comme par exemple le suivi effectif du parc de logements ainsi que sa rénovation. De nombreux partenaires sont impliqués dans la thématique des logements sociaux.

La Commune a développé un lotissement communal de 15 logements en 2010 où il subsiste des parcelles disponibles en 2020.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)
- Développement d'une offre de logements « alternatifs » (fiche L3.10)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°50.

Ce projet soutient particulièrement le thème « **solidarité** » du fil rouge. Mais il tient compte également de l'**identité rurale** à conserver (notamment en respectant le patrimoine bâti), de la « **rationalisation – pondération** » (rénovation et adaptation des logements quand cela est possible) et de la « **transversalité** » puisqu'il s'agit de permettre à tous les habitants et notamment les plus précarisés, l'accès au logement.

Ce projet soutient évidemment le défi « **vie sociale** » puisqu'il s'agit de développer le service des logements publics mais aussi les défis « **énergie** » et « **cadre de vie** » indissociable de l'adaptation actuelle des logements (en général et donc publiques en particulier).

| | |
|---------------------|--|
| Energie | Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie |
| | ● 4- Économiser l'énergie |
| Cadre de vie | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique |
| | ● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune |
| Vie sociale | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Respecter les densités recommandées, Réhabiliter l'habitat ancien, Gérer les réserves foncières pour garantir une meilleure maîtrise du marché immobilier
- Sous-objectifs : Développer une offre adaptée et cohérente de logements

Déclaration de politique générale

- Recréer un service logement pour coordonner l'offre et la demande de l'ensemble des logements disponibles (privés et publics) sur le territoire et pour orienter et soutenir les citoyens dans leurs démarches au niveau des primes et des organismes de gestion (AIS, GLG...)
- Promouvoir les logements différenciés
- Développer l'offre de logements sur le territoire communal notamment via un partenariat public-privé



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.12

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

ENTAMER UNE RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DES LIEUX DE CULTE

1. Description succincte du projet

L'IPIC recense 23 églises et presbytères et 13 chapelles. 17 églises et chapelles sont propriétés communales. 14 fabriques d'églises existent sur le territoire communal.

Certains élus et habitants ont conscience des problèmes de gestion, de coût et d'entretien des nombreux bâtiments liés au culte sur le territoire communal. Certains font le lien entre la relativement faible fréquentation et le grand nombre de bâtiments qui représentent un coût important pour l'ensemble des habitants (notamment en termes de fonctionnement).

Qui doit participer à cette réflexion ?

- l'ensemble des citoyens
- le monde ecclésiastique local, supra communal
- la Commune
- la Région : changement de loi pour payer un impôt du culte, au culte choisi par chacun

Quels sont les bâtiments (églises, chapelles...) auxquels il faudrait réfléchir en priorité ?

- ne garder qu'une église quand plusieurs d'entre elles sont proches (par exemple : Baclain, Cherain et Montleban sont proches, l'église et la chapelle de Gouvy aussi...)
- selon la fréquentation

A quoi les affecter ?

- salle de spectacles, salle de fête, salle de village (elles sont souvent centrales dans un village)
- espace culturel (l'expo dans l'église de Montleban en mai 2019 en est un bon exemple)

Doivent-ils rester publics ou pourraient-ils être privatisés ? Sous quelles conditions ?

suivant le projet

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La population souhaiterait rationaliser les dépenses pour limiter les taxes, et insiste sur les économies pour limiter la dette. En particulier, le nombre élevé d'églises pose la question de leur entretien pour l'avenir. La réaffectation de certaines églises permettrait de rationaliser leur coût.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)
 - Création d'un lieu dédié à la culture (fiche L3.18)
 - Promotion et développement des manifestations culturelles existantes (fiche L3.21)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°54.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivant : « **identité rurale** » : pour une partie de la population, la place du village et son église en sont une des caractéristiques ; « **rationalisation – pondération** » : dans une période (générale) de difficultés financières, des choix économiques doivent être fait au profit du plus grand nombre ; « **transversalité** » et « **participation – gouvernance** » : ce sujet délicat concerne toute la population.

Ce projet est potentiellement en lien avec de nombreux défis, selon les différentes manières d'aborder le sujet : amélioration des églises en tant que bâti pour diminuer leur charge financière (défis « **énergie** », « **vie sociale** » et « **cadre de vie** ») ; valorisation des églises de manière **économique** (pour le tourisme par exemple), ou sociale (culturelle par exemple).

| | |
|---------------------|--|
| <u>Energie</u> | Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie |
| | ● 4- Économiser l'énergie |
| <u>Economie</u> | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus |
| <u>Cadre de vie</u> | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique |
| | ● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune |
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, sport) y compris leurs équipements |
| | ● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village |
| | ● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant
- Sous-objectifs : Assurer le développement des équipements publics (développer les infrastructures sportives, étudier le futur des lieux de culte, centraliser le développement des nouveaux équipements à Gouvy)

Déclaration de politique générale

- Favoriser et inciter à la fusion volontaire des fabriques d'église
- Maitriser les dépenses courantes



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.13

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

MAÎTRISE DE L'ASSAINISSEMENT DE TOUTE LA COMMUNE AFIN DE PRÉVENIR LES RISQUES DE POLLUTION

1. Description succincte du projet

Le régime d'assainissement collectif ne concernera que les villages de Gouvy, Ourthe et Wathermal. Un certain nombre de leurs rues doivent faire l'objet d'un égouttage, notamment dans les villages de Wathermal et d'Ourthe. De même, une bonne partie du collecteur amenant les eaux usées d'Ourthe à Gouvy doit encore être construit.

La commune compte une seule station d'épuration collective en service sur son territoire, à Gouvy et est actuellement sous-chargée.

2 primes (régionale et communale) existent pour favoriser l'installation d'un système d'épuration individuelle.

Bien que la mission d'assainissement de l'eau soit gérée par une intercommunale (la SPGE) et non directement par la Commune, des actions sont possibles et plusieurs idées ont été émises pour prévenir les risques de pollution de l'eau.

Le projet consiste à sensibiliser les citoyens aux devoirs de chacun quant à la mise en conformité des installations d'épuration, notamment en :

- menant une campagne d'information
- incitant à l'installation de systèmes d'épuration individuelle en zone d'assainissement autonome (sensibilisation)
- faisant connaître le lagunage pour favoriser et inciter à ce type d'épuration

Le projet consiste également à améliorer les infrastructures techniques en :

- faisant un inventaire et un état des lieux des systèmes d'épuration individuelle
- mettant en place un phasage « obligatoire » pour la mise en conformité de l'égouttage individuel de l'ensemble des ménages
- favorisant le raccordement à l'égout en zone d'assainissement collectif (finaliser les travaux prévus au PASH)
- développant le réseau d'égouttage collectif là où c'est possible (modifier le PASH) et réaliser les travaux

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

70% de l'assainissement est autonome. Pour les 30% restants, l'assainissement collectif n'est pas finalisé (55% des égouts prévus sont construits, 35% des collecteurs prévus sont construits). Cette lacune au niveau de l'épuration des eaux est souvent pointée du doigt par la population. Une multitude de maisons est raccordée sur les collecteurs d'eaux de ruissellement. C'est un problème sanitaire majeur.

La quasi absence d'assainissement collectif et la difficulté d'adaptation et de contrôle de l'épuration autonome ont des conséquences sur la qualité des eaux des rivières particulièrement ressenties dans certains villages (les plus peuplés).

Des objectifs plus ambitieux en matière d'assainissement seraient nécessaires pour lutter contre la pollution des cours d'eau mais aussi pour améliorer les infrastructures actuelles. Cependant, le coût des infrastructures d'épuration constitue un frein pour leur développement. De même, le manque de maîtrise au niveau communal sur la planification des infrastructures renforcerait le sentiment d'inachevé.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Renforcement de la protection des zones de captage et de leur environnement proche (fiche L1.03)
- Mise en place d'une information/sensibilisation permanente en environnement (fiche L3.06)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°4.

Ce projet soutient principalement le thème du fil rouge suivant : « **sensibilisation – communication** » et « **situation transfrontalière** » vu la gestion supra communale de l'assainissement et le peu de leviers locaux à disposition. Il soutient aussi la « **transversalité** » car l'assainissement concerne tous les habitants, enfin il s'inscrit dans le « **développement durable** ».

Ce projet soutient évidemment le défi « **nature** » vu l'impact des pollutions potentielles liées à une absence d'assainissement, mais aussi le défi « **vie sociale** » vu le coût (collectif et individuel) des infrastructures d'assainissement.

| | |
|---|--|
| <u>Nature</u> | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| ● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature | |
| ● 3- Se donner les moyens pour que la ressource naturelle en eau reste un patrimoine communal de 1 ^{ère} qualité | |
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| ● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg | |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Mesures à court terme : Améliorer les infrastructures techniques : favoriser le raccordement à l'égout en zone d'assainissement collectif, inciter de façon prioritaire l'installation de système d'épuration individuelle des eaux usées en zone d'assainissement autonome, mener une vraie campagne d'informations sur les devoirs de chacun quant à la mise en conformité des installations d'épuration des eaux usées là où actuellement le flou est souvent de mise, contrôler les épurations individuelles suivant les directives de la RW et de l'union européenne.

Déclaration de politique générale

- Veiller à la mise en œuvre progressive du plan d'assainissement pour les zones reprises en épuration collective



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.14

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS POUR LA PETITE ENFANCE

1. Description succincte du projet

Selon le dernier recensement de l'ONE (2018), seuls 3 enfants sur 10, âgés de 0 à 2,5 ans et résidant sur la commune, peuvent y trouver une place en milieu d'accueil. Ce chiffre varie au cours du temps sans dépasser 1 enfant sur 4. Cela correspond à 44 places d'accueil offertes par la halte d'accueil à Gouvy (service communal) et le service d'accueil agréé par l'ONE « Les p'tits soleils » (à Courtil, Gouvy, Rettigny, Ourthe, Wathermal, Limerlé et Beho).

Pour différentes raisons, certains parents préfèrent inscrire leurs enfants dans une crèche non située sur leur commune de résidence (mais plus proche de leur lieu de travail par exemple). Dans le cas de la commune de Gouvy, on peut souligner la forte proportion de travailleurs transfrontaliers qui peuvent accéder aux crèches grand-ducales avec toutes les facilités et avantages (notamment financiers) liés à leur statut de frontalier. Début 2017, une crèche de capacité de 35 places a ouvert à Wilverdange (+/-10km de Gouvy) ainsi que 2 crèches à Weiswampach dont une au niveau du centre commercial Massen en 2018.

Vu la variabilité de la capacité d'accueil sur la commune et l'accès aux crèches grand-ducales non permis à tous les habitants, plusieurs citoyens ont formulé le souhait de développer l'offre en matière de petite enfance, notamment en :

- créant une crèche / une MCAE (Maison Communale d'Accueil de l'Enfant) / une seconde halte d'accueil, avec des horaires compatibles au travail par pauses et à un prix abordable ;
- répartissant de façon équitable géographiquement les milieux d'accueil.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

L'absence de crèche est déjà relevée au niveau des faiblesses les plus importantes lors des consultations villageoises.

Bien que la capacité d'accueil de la petite enfance (grâce à l'Asbl les p'tits soleils et à la halte d'accueil communale) soit dans la moyenne régionale, cette capacité ne satisfait pas à la demande notamment du fait de l'absence de crèche. Pour répondre aux besoins des jeunes ménages voire les attirer, l'offre d'accueil de la petite enfance, notamment sous forme d'une crèche, devrait s'adapter à l'augmentation du nombre d'enfants dans les années à venir.

Les accueillantes et la halte d'accueil communale sont reconnues par la population. De plus, la présence de crèches au Grand-Duché du Luxembourg et dans les communes voisines permet de répondre à une partie de la demande gouvionne. Cependant, la présence de crèches au Grand-Duché

du Luxembourg est une opportunité mais pour les seuls salariés frontaliers et pourrait masquer une partie de la demande.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

Aucun

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°42.

Ce projet destiné à un public très spécifique ne tient compte que de 2 thèmes du fil rouge : « **transversalité** » et « **situation transfrontalière** » : en effet, il s'agit de répondre aux besoins du plus grand nombre tout en intégrant les facilités grand-ducales accessibles à certains.

Ce projet soutient le défi « **vie sociale** ».

| | |
|---|--|
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements | |
| ● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg | |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif : Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant

Déclaration de politique générale

- Soutenir toutes les structures d'accueil de l'enfant en veillant à atteindre un taux de couverture suffisant (Les p'tits soleils et La Cachette Enchantée)
- Créer une brochure reprenant l'ensemble des services à destination de la petite enfance et de l'enfance



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.15

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

CRÉATION D'UNE PLACE À BOVIGNY

1. Description succincte du projet

Le village de Bovigny dispose d'un parc didactique situé en face de l'église. Cependant, cet espace assez récent semble peu fréquenté.

Les habitants du village ont émis le souhait d'avoir une nouvelle place de village qui pourrait compléter cette infrastructure existante et qui serait pensée pour favoriser la convivialité (équipée d'un barbecue, d'une boîte à livres...).

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

De nombreux villages de la commune souffrent d'un manque de lieux de rencontre extérieurs (par exemple des placettes aménagées avec des bancs). La multiplication des lieux de rencontre développerait la convivialité entre les habitants au sein de chaque village. Cependant, la fréquentation des lieux de convivialité existants semble faible.

L'implication des habitants et la création d'activités fédératrices autour d'un espace extérieur permettrait l'appropriation et une fréquentation optimale de ces lieux, si leur aménagement tient compte des problématiques de sécurité routière.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Aménagement d'une maison de village à Bovigny (fiche L2.08)
- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
- Création d'une place à Gouvy (fiche L3.04)
- Aménagement d'une place à Limerlé (fiche L3.16)
- Création d'une place à Beho (fiche L3.17)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°65.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivants : la création d'une place de village est une des caractéristiques de l'**identité rurale**, elle est pensée par et pour tous les riverains (« **participation – gouvernance** » et « **transversalité** »).

Ce projet est en lien avec le défi « **vie sociale** ».

| | |
|--|--|
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| ● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village | |
| ● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village | |

- Liens avec d'autres stratégies

Déclaration de politique générale

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser d'avantages de liens entre les villages

PN20

- Charte paysagère et programme paysage
 - 1.11 Aménagement de cœurs de village
 - 1.15 Valoriser davantage l'eau souvent encore présente au cœur des villages.
 - 1.17 Inciter les propriétaires privés à valoriser les abords de leurs habitations
 - 3.4 Réflexion sur les équipements publics (abris bus, poubelle, bulle à verre...)



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.16

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE À LIMERLÉ

1. Description succincte du projet

Le village de Limerlé dispose d'une place (en domaine public) non aménagée, en face de l'église. Les citoyens consultés ont plébiscité l'aménagement de cet espace en lieu de rencontre. Elle regrouperait différents aménagements tels qu'une plaine de jeux, des bancs, un barbecue, une boîte à livres...

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

De nombreux villages de la commune souffrent d'un manque de lieux de rencontre extérieurs (par exemple des placettes aménagées avec des bancs). La multiplication des lieux de rencontre développerait la convivialité entre les habitants au sein de chaque village.

L'implication des habitants et la création d'activités fédératrices autour d'un espace extérieur permettrait l'appropriation et une fréquentation optimale de ces lieux, si leur aménagement tient compte des problématiques de sécurité routière.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Aménagement d'une maison de village intergénérationnelle et polyvalente à Limerlé (fiche L2.11)
- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
- Création d'une place à Gouvy (fiche L3.04)
- Création d'une place à Bovigny (fiche L3.15)
- Création d'une place à Beho (fiche L3.17)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°63.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivants : la création d'une place de village est une des caractéristiques de l'**identité rurale**, elle est pensée par et pour tous les riverains (« **participation – gouvernance** » et « **transversalité** »).

Ce projet est en lien avec le défi « **vie sociale** ».

| | |
|--|--|
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| ● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village | |
| ● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village | |

- Liens avec d'autres stratégies

Déclaration de politique générale

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser d'avantages de liens entre les villages

PN20

- Charte paysagère et programme paysage
 - 1.11 Aménagement de cœurs de village
 - 1.15 Valoriser davantage l'eau souvent encore présente au cœur des villages.
 - 1.17 Inciter les propriétaires privés à valoriser les abords de leurs habitations
 - 3.4 Réflexion sur les équipements publics (abris bus, poubelle, bulle à verre...)



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.17

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

CRÉATION D'UNE PLACE À BEHO

1. Description succincte du projet

Le village de Beho manque d'un lieu où se rassembler, se rencontrer et échanger. Il n'a pas de place de village. Une localisation pourrait être envisagée sur une parcelle communale à côté de l'église.

Les habitants du village ont émis le souhait d'avoir une nouvelle place publique multifonctionnelle qui renforcerait les liens intergénérationnels et favoriserait la convivialité. Elle serait pour cela équipée d'un kiosque, d'un espace barbecue, d'une aire de repos, d'une plaine de jeux pour enfants, d'une zone de parking, d'une boîte à livres, de toilettes publiques... Cette place pour la population serait pensée avec les habitants.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

De nombreux villages de la commune souffrent d'un manque de lieux de rencontre extérieurs (par exemple des placettes aménagées avec des bancs). La multiplication des lieux de rencontre développerait la convivialité entre les habitants au sein de chaque village.

L'implication des habitants et la création d'activités fédératrices autour d'un espace extérieur permettrait l'appropriation et une fréquentation optimale de ces lieux, si leur aménagement tient compte des problématiques de sécurité routière.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
- Rénovation et développement des salles de villages (fiche L2.15)
- Création d'une place à Gouvy (fiche L3.04)
- Création d'une place à Bovigny (fiche L3.15)
- Aménagement d'une place à Limerlé (fiche L3.16)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°62.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivants : la création d'une place de village est une des caractéristiques de l'**identité rurale**, elle est pensée par et pour tous les riverains (« **participation – gouvernance** » et « **transversalité** »).

Ce projet est en lien avec le défi « **vie sociale** ».

| | |
|--|--|
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| ● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village | |
| ● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village | |

- Liens avec d'autres stratégies

Déclaration de politique générale

- Soutenir et accompagner la création d'espaces et de lieux de rencontre afin de tisser d'avantages de liens entre les villages

PN2O

- Charte paysagère et programme paysage
 - 1.11 Aménagement de cœurs de village
 - 1.15 Valoriser davantage l'eau souvent encore présente au cœur des villages.
 - 1.17 Inciter les propriétaires privés à valoriser les abords de leurs habitations
 - 3.4 Réflexion sur les équipements publics (abris bus, poubelle, bulle à verre...)



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.18

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

CRÉATION D'UN LIEU DÉDIÉ À LA CULTURE

1. Description succincte du projet

Le château de Gouvy, inauguré en 2015, rassemble le service culturel communal, la bibliothèque, l'EPN et est le lieu de cours de musique, de la table de conversation en wallon, des ateliers littéraires, créatifs...

Les différentes asbl œuvrant dans le domaine culturel proposent leurs événements dans leurs locaux, dans les églises, au Château, dans des locaux privés...

Les Gouvions aimeraient qu'un lieu culturel adapté techniquement, soit créé sur le territoire communal et que ce projet soit fédérateur pour l'ensemble de la population.

Trois lieux potentiels ont déjà été identifiés :

- Gouvy Gare : à réhabiliter comme lieu central de l'interculturalité, en valorisant le patrimoine ferroviaire et le RAVeL
- Château de Gouvy : accueille déjà de nombreuses activités mais n'a pas de salle pour des spectacles, des concerts...
- Gouvy : en mitoyenneté et synergie avec un éventuel hall des sports pour un fonctionnement optimal.

Deux modèles ont été évoqués :

- Une salle de grande capacité (+- 1000m²) avec du matériel sono, des cuisines équipées, un grand parking, des commodités...
- Un grand chapiteau mobile

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Sur la commune s'est développé un éventail de manifestations en lien avec les activités et richesses culturelles. En outre, quelques manifestations d'ampleur communale : le marché de Noël et la fête au nouveau château de Gouvy, le Gouvy Jazz & Blues Festival et le projet de « villages de la Musique » fédèrent au-delà des seuls Gouvions. L'offre musicale et théâtrale est reconnue par la population. Le service culturel Horizon propose de nombreuses activités culturelles. Cependant, certaines d'entre elles restent ponctuelles et difficilement pérennes.

S'appuyer sur le projet "Villages de la musique" pour mettre en avant chacune des caractéristiques culturelles de la commune construirait une image spécifique de Gouvy.

L'offre culturelle répartie dans les villages constitue un atout reconnu pour la population. Cependant, l'utilisation des (petits) bâtiments existants semble peu fonctionnelle et limiter un développement

plus ambitieux de la culture. L'achat récent du château de Gouvy génère beaucoup d'activités et une certaine centralisation bien qu'il ne soit pas encore reconnu, en 2016, comme espace fédérateur au niveau de la commune.

Il n'existe pas de salle de spectacle fédératrice, même s'il existe une salle de grande capacité (mais non aménagée) sur le site de Fedasil.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)
 - Développement d'équipements en faveur du sport (fiche L3.08)
 - Entamer une réflexion sur le devenir des lieux de culte (fiche L3.12)
 - Promotion et développement des manifestations culturelles existantes (fiche L3.21)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°52.

Au stade de la réflexion, ce projet ne soutient pas particulièrement le fil rouge, excepté le thème de la « **participation – gouvernance** ». En effet, c'est lors de la phase de création que les autres thèmes pourront (ou non) être concrètement pris en compte.

Ce projet est évidemment en lien avec le défi « **vie sociale** » puisqu'il s'agit de créer un nouveau service, mais aussi avec le **cadre de vie**, puisqu'il s'agit d'un bâtiment éventuellement d'ampleur (à construire ou à rénover).

| | |
|---------------------|--|
| <u>Cadre de vie</u> | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune |
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant

Déclaration de politique générale

- Dynamiser l'offre culturelle en sélectionnant un ou plusieurs lieux, dans les bâtiments publics existants, qui pourraient servir de petits « foyers culturels »



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.19

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

1. Description succincte du projet

La Commune de Gouvy produit et distribue l'eau potable sur la commune indépendamment de la SWDE. En 2018, 567.830 m³ d'eau ont été produits par la Commune de Gouvy. 333.852m³ sont vendus annuellement pour 2.894 compteurs.

Des pertes d'eau sont constatées entre les captages et les points de distribution d'eau potable sur Gouvy. En effet, on observe une différence de +/- 250.000 m³ d'eau entre la production et la consommation annuelles. On parle d'un rendement de 59% (ce qui signifie que 59% de l'eau produite est distribuée et facturée). Les 41% de pertes s'expliquent par des pertes d'eau au niveau de la distribution. Ceci étant, ce constat doit être nuancé car une partie de ces pertes peut également être dû à des prélèvements non autorisés d'eau sur le réseau ou des imprécisions dues aux compteurs d'eau défectueux. La Commune essaye de réduire les pertes d'eau : les fontainiers cherchent les fuites sur les canalisations pour les réparer.

Le projet consiste à éviter le gaspillage d'eau et à réduire la consommation d'eau des habitants. Pour eux, il est important de :

- Faire attention aux abus de consommation d'eau et réduire ceux-ci via une information et l'éducation.
- Modifier la politique tarifaire de l'eau : une quantité minimum gratuite puis payante au-delà de ce quota (si le Code de l'eau le permet).
- Investir dans la recherche des fuites sur les canalisations (ce qui augmenterait la rentabilité du réseau d'eau).
- Faire attention lors des transferts d'eau d'un endroit à l'autre (des centaines de litres sont perdus sur les routes par les transporteurs).
- Boucher les drains en forêt réalisés il y a des décennies pour la sylviculture.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La qualité de l'eau et la gestion du réseau par la Commune sont unanimement reconnues (2^{ème} point le plus positif pour la population).

Les coûts de gestion et l'étendue du réseau d'eau constituent une charge importante. L'absence de connaissance et de diagnostic du réseau d'eau empêcherait son exploitation raisonnée à long terme. La réduction du gaspillage permettrait de limiter les coûts de gestion.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Renforcement de la protection des zones de captage et de leur environnement proche (fiche L1.03)
 - Mise en place d'une information/sensibilisation permanente en matière d'environnement (fiche L3.06)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°9.

Ce projet soutient une grande partie des thèmes du fil rouge. En effet, la propriété du réseau de distribution de l'eau est la caractéristique spécifique de l'**identité rurale** gouvionne, la lutte contre le gaspillage de cette ressource s'inscrit évidemment dans les thèmes de « **rationalisation – pondération** » et du « **développement durable** ». Ce thème est **transversal** car il touche l'ensemble des habitants sans exception et la « **sensibilisation – communication** » est un des moyens de ce projet pour être mené à bien.

Ce projet soutient le défi « **nature** ».

| | |
|---------------|--|
| <u>Nature</u> | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| | ● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature |
| | ● 3- Se donner les moyens pour que la ressource naturelle en eau reste un patrimoine communal de 1 ^{ère} qualité |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer et/ou améliorer l'offre relative à certains équipements publics

Déclaration de politique générale

- Réaliser un plan d'investissement à long terme pour prévoir l'entretien et le renouvellement des canalisations ainsi que la finalisation des liaisons entre les différentes zones de captage.



Fiche projet du PCDR de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.20

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

1. Description succincte du projet

Actuellement, il n'y a pas d'accueil spécifique ou systématique des nouveaux habitants. Entre **2016 et 2019, plus de 100 ménages par an** sont venus s'installer sur le territoire communal.

Pour éviter que Gouvy et ses villages ne deviennent des zones d'ortoirs où les voisins ne se connaissent plus, l'idée d'accueillir les nouveaux habitants a été proposée. Cet accueil peut prendre la forme d'un évènement annuel à l'Administration communale ou par (groupe de) village(s). Cet accueil serait complété par un pack à destination des nouveaux habitants qui pourrait les aider à trouver les informations utiles (site internet de la Commune, formulaire de changement d'abonné à l'eau, calendrier Idelux Environnement, tri des déchets, adresse du parc à container...), les activités (date des fêtes de villages, liste des asbl de la commune...), les services (écoles, bibliothèque, EPN, Syndicat d'initiatives...), les associations (adresse des responsables des associations de village...)... Ce pack pourrait être distribué lors de l'inscription des nouveaux habitants au service population.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Garder un esprit villageois permettrait de conserver la tranquillité rurale. Cet accueil est également une occasion de sensibilisation aux contraintes existantes comme les besoins du monde agricole, la présence d'activités touristiques ou l'importance de la préservation du patrimoine bâti ou naturel. Le risque de développement de villages d'ortoirs est aussi perçu comme une menace de la ruralité.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Création de lieux de convivialité extérieurs dans les villages (fiche L2.12)
- Création d'une place à Gouvy (fiche L3.04)
- Création d'une place à Bovigny (fiche L3.15)
- Aménagement d'une place à Limerlé (fiche L3.16)
- Création d'une place à Beho (fiche L3.17)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°66.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivants : « **identité rurale** » pour laquelle la cohésion villageoise est une caractéristique appréciée, « **transversalité** », « **participation – gouvernance** », « **sensibilisation – communication** » et « **solidarité** ». En effet, l'accueil des nouveaux habitants a pour but de les faire adhérer à l'identité gouvionne, de s'impliquer dans la vie locale et pour cela, la Commune comme les habitants ont un rôle à jouer.

Ce projet soutient spécifiquement les défis « **vie sociale** » et « **cadre de vie** ».

| | |
|---------------------|--|
| Cadre de vie | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique |
| Vie sociale | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |
| | ● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village |
| | ● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village |
| | ● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg |

- Liens avec d'autres stratégies

Déclaration de politique générale

- Organiser une journée d'accueil des nouveaux habitants et mettre à leur disposition un pack d'accueil

Objectifs du PCS

- Encourager à l'implication bénévole en mettant en lien l'offre et la demande (création d'un cadastre des associations et des bénévoles, le chef de projet PCS jouera le rôle de personnes de contact)



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.21

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MANIFESTATIONS CULTURELLES EXISTANTES

1. Description succincte du projet

On dénombre environ 80 associations culturelles qui témoignent de la vitalité associative de la commune de Gouvy. Certaines sont très connues (festival de jazz de la Madelonne), d'autres sont plus confidentielles. Des événements jalonnent l'année et l'agenda est disponible sur le site internet communal, provincial et sur la page Facebook alimentée quotidiennement, dans le bulletin communal et en toutes boîtes lors d'événements importants. En 2019, un livret rassemblant les activités sportives, culturelles et de loisirs est distribué en toutes boîtes.

La commune n'est donc pas dépourvue de manifestations culturelles. Cependant, beaucoup regrettent qu'elles ne soient pas suffisamment connues, soutenues et fréquentées. Pour remédier à cela, le projet consiste à :

- Diffuser davantage les informations culturelles, notamment en passant par les réseaux sociaux.
- Identifier de nouveaux « produits culturels ».
- Développer des projets culturels davantage axés sur le grand public.
- Associer des activités grand public (ex : balades gourmandes) avec une autre manifestation culturelle.
- Miser plus encore sur les « produits culturels » existants : en améliorant la mise en valeur de l'histoire locale et des lieux dits ; en développant davantage le concept « Gouvy villages de la musique » etc...

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Le dynamisme culturel est particulièrement remarquable sur la commune. Celui-ci est porté par un nombre très important d'associations mais également par un sentiment de convivialité, de solidarité et d'esprit familial qui est le 4^{ème} point positif le plus relevé par la population. Le grand nombre d'événements est également un atout reconnu déjà identifié lors des consultations villageoises.

Sur la commune est développé un éventail de manifestations en lien avec les activités et richesses culturelles. L'offre musicale et théâtrale est reconnue par la population. L'offre culturelle répartie dans les villages constitue également un atout reconnu. Le service culturel Horizon propose de nombreuses activités culturelles. En outre, quelques manifestations d'ampleur communale : le marché de Noël et la fête au nouveau château de Gouvy, le Gouvy Jazz & Blues Festival, les journées

du patrimoine et le projet de « villages de la Musique » fédèrent au-delà des seuls Gouvions. Cependant, certaines activités culturelles restent ponctuelles et difficilement pérennes.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)
 - Création d'un lieu dédié à la culture (fiche L3.18)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°53.

Cette fiche projet tient compte des fils rouges suivants : « **identité rurale** » et « **transversalité** » en tenant compte de la diversité culturelle de la population. Il soutient les thèmes « **participation – gouvernance** » et « **sensibilisation – communication** » que le projet souhaite développer.

Ce projet soutient spécifiquement l'objectif n°18 du défi « **vie sociale** ».

| | |
|--|--|
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| ● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village | |

- Liens avec d'autres stratégies

Déclaration de politique générale

- Réunir plus d'acteurs et de participants en associant des activités culturelles avec des activités d'autres types et/ou en travaillant en intercommunalité
- Soutenir les initiatives locales développées par les citoyens et participer à des organisations du style « week-end Wallonie Bienvenue »
- Encourager, recenser et veiller à la promotion des artistes de la commune
- Poursuivre le développement des échanges multiculturels

Objectifs du PCS

- Encourager à l'implication bénévole en mettant en lien l'offre et la demande (création d'un cadastre des associations et des bénévoles, le chef de projet PCS jouera le rôle de personnes de contact)



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvvy

Fiche n°L3.22

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

AMÉLIORATION DU RÉSEAU SCOLAIRE

1. Description succincte du projet

3 écoles existent sur la commune : l'école communale répartie en 4 implantations (Beho, Bovigny, Cherain et Ourthe) et 2 écoles libres catholiques (Sainte-Thérèse à Gouvvy et Saint-Joseph à Limerlé). Environ 450 élèves fréquentent l'école communale, 170 les écoles libres.

L'école communale dispose d'une installation informatique pour des cyber-classes (iPads et tableaux interactifs). Une « école dans la forêt » est née dans l'implantation d'Ourthe en 2017, elle propose un projet pédagogique par la nature, une matinée par semaine pour tous les élèves de maternelle.

L'implantation de Bovigny propose une classe passerelle depuis 2010-2011, qui permet aux enfants issus du centre des réfugiés de Fedasil, d'apprendre le français.

L'asbl « vouloir réussir » devenue «#réussir » (service du CPAS) propose une remise à niveau pour les élèves de secondaire pendant les vacances d'été.

Des propositions ont été faites pour améliorer le réseau scolaire, que ce soit en termes d'infrastructures ou de services. Le projet consiste à soutenir les écoles pour garantir la qualité de l'enseignement ainsi que des activités périphériques à l'enseignement : accueil, soutien, intégration...

- Agrandir l'espace de l'école communale de Beho
- Continuer le soutien aux écoles : soutien matériel ; maintien des garderies ; soutien des professeurs parfois en difficulté face à des élèves différents.
- Prévoir un service d'aide pour les enfants en difficulté dans les écoles communales : aide à l'intégration, aide aux devoirs via une école des devoirs.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

L'enseignement est de qualité, bénéficiant d'un personnel nombreux et de projets diversifiés.

Les 3 établissements scolaires fondamentaux constituent des équipements de proximité de qualité (6 implantations) au service des habitants mais dont le maintien et le développement dépend de la croissance de la population. Le maintien d'un enseignement de qualité participerait au développement de la vie dans les villages.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Développement du multilinguisme (fiche L1.05)
 - Amélioration de la couverture internet (fiche L3.01)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°46.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge de la « **transversalité** » et de la « **solidarité** » car il s'agit de tenir compte de la diversité des enfants et de leurs situations (y compris les demandeurs d'asile) afin de leur permettre d'apprendre dans les meilleures conditions possibles. Le projet s'inscrit également dans le thème de la **rationalisation** car il s'agit de valoriser un service existant reconnu, l'école fondamentale. Enfin, le thème de la **situation transfrontalière** est indirectement pris en compte car l'aspect linguistique est présent et l'école est ouverte à des enfants d'autres communes et pays, de la même manière qu'elle prépare ses élèves à vivre ailleurs que dans la commune de Gouvy.

Ce projet soutient particulièrement le défi « **vie sociale** » et le service de base qu'est l'école fondamentale.

| | |
|---------------------------|--|
| <u>Vie sociale</u> | Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif |
| | ● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements |
| | ● 20- Réduire la fracture numérique liée au contexte rural |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant

Déclaration de politique générale

- Développer des ateliers d'éducation à la parentalité et au bien-être de l'enfant
- Poursuivre l'accueil extra-scolaire et instaurer une école des devoirs
- Créer une brochure reprenant l'ensemble des services à destination de la petite enfance et de l'enfance

Objectifs du PCS

- Favoriser l'acquisition des apprentissages de base pour les enfants scolarisés sur le territoire communal.



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvvy

Fiche n°L3.23

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LES HABITANTS ET LES TOURISTES, LES SCOUTS...

1. Description succincte du projet

Gouvvy est une destination attractive. En haute saison, certains habitants se sentent parfois mal compris ou peu respectés par des personnes extérieures à la commune. En particulier, 2 types de touristes sont pointés du doigt : ceux qui fréquentent les gîtes de grande capacité et les scouts. Le bruit, la mauvaise gestion des déchets et de l'assainissement et les vols sont les nuisances les plus citées.

Concrètement, il y a plus de 13 gîtes de grande capacité sur le territoire, ce qui n'est pas négligeable. +/-4.000 scouts (Administration communale, 2020) viennent camper chaque été sur la commune, auxquels il faut ajouter les scouts de passage venant des communes voisines (non quantifiables). Un étudiant est parfois engagé par la Commune durant l'été pour les accueillir et les informer. En 2019, divers règlements, communal ou non, ou directives (des scouts eux-mêmes) ont été revus. Des rencontres avec certains propriétaires louant leurs prairies aux scouts ont eu lieu afin de les sensibiliser.

Des propositions ont été émises pour améliorer ces relations de voisinage momentanées.

Avec les touristes

- Sensibiliser les propriétaires des gîtes.
- Limiter les gîtes de grande capacité pour éviter des groupes trop importants.
- Élaboration d'un règlement communal.

Avec les scouts

- Communiquer clairement vers les mouvements de jeunesse qui organisent leur camp sur la commune.
- Faire respecter les différents règlements (des scouts, de police...)

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Les hébergements touristiques sont généralement bien intégrés au sein du territoire. Mais dans certains villages, leur densité nuit à la vie locale.

Les scouts sont nombreux chaque année mais sont perçus comme une nuisance (bruit, dégradations, vols, poubelles, mendicité...) par une partie de la population. Cependant, certains scouts ont un impact positif sur le commerce local.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
 - Aménagements de sentiers thématiques (fiche L1.02)
 - Mise en place d'actions pour améliorer la propreté de l'espace public (fiche L1.06)
 - Finalisation et exploitation des liaisons RAVeL sur la commune (fiche L2.03)
 - Revalorisation des activités touristiques propres au territoire gouvion (fiche L2.13)
 - Professionnalisation du secteur touristique et encouragement de partenariats (fiche L3.05)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°67.

Ce projet soutient les thèmes du fil rouge suivants : « **identité rurale** » : il doit exister un équilibre entre les touristes et la tranquillité des habitants ; et « **sensibilisation – communication** » : une meilleure connaissance mutuelle entre les habitants et les touristes est nécessaire pour renforcer le respect du cadre de vie.

Ce projet soutient les défis « **nature** » car les principales nuisances concernent la dégradation du milieu naturel et « **économie** », en particulier l'objectif n°9 sur le type de tourisme souhaité.

| | |
|-----------------|---|
| <u>Nature</u> | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvry pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| | ● 1- Améliorer la propreté et la gestion des déchets |
| <u>Economie</u> | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Ne pas négliger le potentiel touristique

Déclaration de politique générale)

- Améliorer l'encadrement des camps de jeunesse et responsabiliser les propriétaires qui mettent leurs infrastructures en location
- Veiller au respect de la nature et de l'environnement dans la vie de tous les jours et lors de la mise en place d'activités touristiques

PN20

- Agreta
- Ligne de conduite pour les gîtes de grande capacité



Fiche projet du PCDR
de la Commune de Gouvy

Fiche n°L3.24

Priorité : Lot 3

Version initiale

Version actualisée

Date :

VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

1. Description succincte du projet

La zone forestière représente +/-43% du territoire communal de Gouvy, soit +/-7.000ha. La superficie boisée, dominée par les résineux, est reconnue comme l'une des richesses de la commune. La forêt communale est gérée par le DNF suivant le Code Forestier et est certifiée PEFC (941ha). Le bois est une source de revenus pour la Commune. La plus grande partie de la forêt est privée.

Plusieurs citoyens souhaiteraient que cet atout soit davantage mis en valeur. Deux pistes sont évoquées.

Mise en valeur économique

- Encadrer mieux encore l'exploitation forestière en collaborant avec la cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, stimuler la mise en valeur des massifs forestiers privés, créer des zones de débardage...
- Favoriser les forêts jardinées (avec plusieurs essences plantées)
- Favoriser le débardage à cheval (développement économique, touristique et protection de l'environnement tout en ayant une économie locale)

Mise en valeur écologique et sociale

- Veiller à l'aspect paysager des forêts en conservant l'équilibre forêt/agriculture
- Planter davantage de feuillus, de manière significative (plantations de plusieurs hectares) et pertinente pour une meilleure biodiversité
- Veiller à l'équilibre des usages (notamment avec la chasse)

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Communiquer sur le secteur sylvicole ferait mieux connaître le caractère forestier de la commune.

La fragmentation des parcelles serait un obstacle à la valorisation de la forêt privée, comme pour sa gestion à long terme. La chasse ne permet pas d'apporter un équilibre au niveau de la faune et les dégâts de gibier sont nombreux tant en forêt que dans les pâtures.

Le développement d'une synergie entre agriculture, sylviculture et tourisme constituerait une opportunité économique.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs
- Amélioration de la biodiversité en coordonnant les outils et acteurs concernés (fiche L3.07)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°30.

Ce projet soutient l'**identité rurale** gouvionne car la forêt est une des caractéristiques de son cadre de vie. Il soutient également la « **participation - gouvernance** » car une partie de la forêt est publique et une partie des citoyens s'intéresse à sa gestion/son utilisation. C'est évidemment un thème **transversal** et du **développement durable** car la forêt est multifonctionnelle. Ce projet nécessite également une « **sensibilisation – communication** » afin de faire connaître la gestion sylvicole au grand public.

Ce projet soutient les défis « **nature** » et « **cadre de vie** » car les citoyens souhaitent renforcer la biodiversité de la forêt et son rôle paysager ; mais également les défis « **énergie** » et « **économie** » car ils souhaitent également l'utiliser comme source de revenus, d'énergie et zone touristique.

| | |
|---------------------|--|
| Nature | S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse |
| | ● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature |
| Energie | Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie |
| | ● 7- Augmenter la part des énergies renouvelables |
| Economie | Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie |
| | ● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus |
| Cadre de vie | Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement) |
| | ● 16- Disposer d'outils de protection des paysages |

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectifs : Préserver le caractère vert, Préserver le cadre naturel et paysager remarquable, Augmenter la biodiversité en forêt et améliorer son rôle paysager, Contribuer au maintien d'un équilibre écologique, Maintenir et former les paysages
- Sous-objectifs : Promouvoir une sylviculture durable

Déclaration de politique générale

- Adapter et entretenir les chemins, principalement à destination des agriculteurs et des forestiers
- Veiller à un équilibre entre les différentes fonctions de la forêt

PN2O

- Restauration des fonds de vallée
- Charte paysagère et programme paysage
 - 2.10 Gestion multifonctionnelle des forêts du PNDO